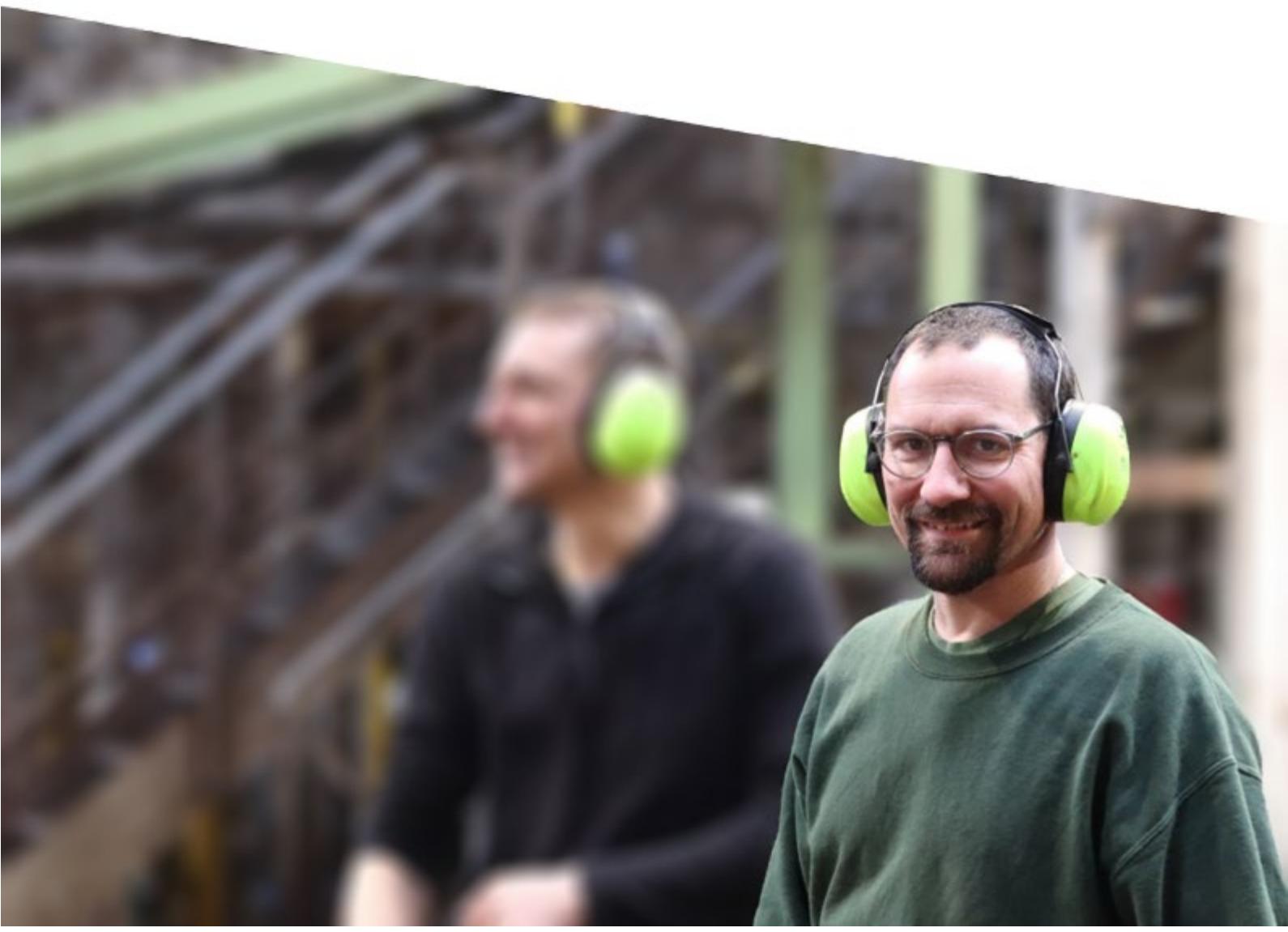


# Code de conduite

## Politiques du groupe Agaris

Dernière mise à jour : 11-2024



## Notice d'information concernant la politique

Titre	Code de conduite Agaris (la « Politique »)
Code de la politique	HQ-MGT-REG-ENG
Langue du document	Français
Département responsable	Ressources Humaines
Auteurs	Responsable des Ressources Humaines
Date de la dernière mise à jour	11/2024
Révisé par	Équipe de direction Audit interne
Statut	Publié
Public cible	Tous les employés, gestionnaires, cadres, administrateurs et agents agissant pour le compte d'Agaris NV ou de ses filiales (le « Groupe ») ainsi que les partenaires commerciaux d'Agaris
Applicabilité	S'applique à toutes les activités et opérations du Groupe et de ses partenaires commerciaux
Remplace	N/A
Revue obligatoire	11/ 2026
Localisation	<a href="http://www.agaris.com">www.agaris.com</a>

## Révision

La politique est révisée au moins une fois tous les deux (2) ans. Les révisions de cette politique sont coordonnées par le Responsable des Ressources Humaines et approuvées par le PDG. Une fois approuvée, la politique révisée est transmise au gestionnaire responsable de la conservation (PDG du Groupe) pour approbation. La publication de la politique et des procédures approuvées est coordonnée par les Ressources Humaines.

Les utilisateurs sont responsables de suivre les modifications de la politique. Voir les Points Saillants des Révisions pour les dernières mises à jour.

## Points saillants des révisions

Ces points saillants fournissent un aperçu des révisions de la politique. Les politiques révisées doivent être consultées pour les changements et/ou des informations plus détaillées. Les barres de révision apparaissent à gauche du contenu révisé pour refléter les modifications.

1-1 : N/A (première version)

## Sommaire

<b>Message from our CEO .....</b>	<b>4</b>
<b>Agaris's Values .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction to the Code of Conduct .....</b>	<b>5</b>
What is expected of everyone? .....	5
What is expected of managers? .....	5
Reporting of breaches .....	6
Non-retaliation and confidentiality.....	6
<b>Ensure product safety and quality .....</b>	<b>6</b>
<b>Foster a positive work environment.....</b>	<b>6</b>
Valuing diversity .....	6
Discrimination and harassment .....	6
Fair employment practices .....	7
Health and safety .....	7
<b>Avoid conflicts of interest.....</b>	<b>7</b>
Outside employment .....	7
Family and personal relationships .....	7
<b>Conduct business with integrity.....</b>	<b>7</b>
Anti - Bribery and Corruption.....	8
Competition and Anti-trust .....	8
Trade Restrictions - Sanctions.....	9
Contract Compliance .....	9
Illegal Trade.....	9
<b>Ensure financial integrity .....</b>	<b>9</b>
Record keeping, financial reporting, financial controls and disclosures .....	9
Additional responsibility for finance directors and managers .....	9
Business expenses and travel.....	9
Anti-money laundering .....	10
<b>Protection of privacy, confidentiality and other assets.....</b>	<b>10</b>
Theft and fraud .....	10
Physical assets and communication systems .....	10
Proprietary information and intellectual property.....	10
Record retention.....	10
Data privacy .....	11
<b>Respect the environment.....</b>	<b>11</b>
<b>Respect human rights.....</b>	<b>11</b>
<b>Sanction Policy .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEX I: Acknowledgement Form .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEX II: Contact Details .....</b>	<b>13</b>

## Message du PDG



Cher employé, client, fournisseur et partenaire commercial,

Le logo Agaris combine la feuille d'une plante et le chapeau d'un champignon. Il symbolise ainsi les deux divisions d'Agaris : Horti (substrats pour plantes) et Myco (substrats pour champignons). Le nom de notre entreprise « Agaris » trouve ses racines dans le latin et provient du verbe « agare » (faire, agir). Il représente le fait que « nous faisons tout notre possible pour que nos produits et services répondent à vos besoins de la meilleure manière possible ». Ainsi, grandir ensemble avec nos fournisseurs, clients et partenaires est essentiel.

Pour y parvenir, nous avons acquis une grande expertise sur la production et la composition des supports de culture au cours des dernières décennies. En investissant dans la recherche produit, le développement de produits et les dernières techniques de production avec des universités, des centres de recherche et des fournisseurs spécialisés, nous avons constamment amélioré les produits pour nos clients. Ainsi, nos clients peuvent profiter des fruits de nos efforts.

En vue d'une coopération encore meilleure à l'avenir, l'attention portée à la durabilité est une obligation pour nous tous. Notre culture de l'innovation signifie que c'est un autre domaine dans lequel Agaris excelle et où nous continuons à diriger avec enthousiasme. Avec une exploitation responsable à 100% des tourbières, des matières premières vierges et une production à impact minimal, nous avons le mélange idéal pour une durabilité accrue. Grâce à l'engagement de nos collègues passionnés, cela va toujours de pair avec une qualité et un service maximum.

Enfin, nous ne pouvons pas réaliser l'ambition de poursuivre notre collaboration productive sans écouter vos opportunités et idées. Nous aimons les relever ensemble car faire des affaires ensemble, c'est grandir ensemble!

Merci et à bientôt !

Philippe Gysen  
PDG Agaris

## Valeurs d'Agaris

### Reliable

- We act on what we say.
- We build trust and prove our integrity by delivering consistent results and complying to best practices.
- People feel confident working with us, as they know we deliver on our promises.

### Partnering

- We value open collaboration and long-term partnerships.
- Everyone brings their skills and ideas to the table and we share our knowhow to create value together.
- Listening to each other with an open mind is in our genes.

### Driven

- We continuously challenge ourselves to find new ways of doing things.
- We take the initiative and use our creativity to detect new opportunities.
- We develop unique products and re-think our processes.

Chez Agaris, nous appliquons constamment nos valeurs afin de tenir nos promesses. Nous atteignons nos objectifs en intégrant et en agissant selon nos valeurs dans tout ce que nous faisons. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

## Introduction au Code de conduite

### Qu'attend-on de chacun ?

Chaque personne travaillant au sein du groupe Agaris ou pour l'un de nos partenaires commerciaux est soumise à ce Code de conduite et doit comprendre et suivre ce Code et la loi dans son travail quotidien. Nous devons faire preuve de bon sens et considérer toutes nos actions. Parfois, nous pouvons rencontrer des situations où le bon choix n'est pas clair. Dans ces cas, posez-vous les questions suivantes :

- Cela est-il conforme au Code ?
- Est-ce éthique ?
- Est-ce légal ?
- Cela reflètera-t-il bien sur moi et Agaris ?
- Est-ce que j'aimerais le lire dans un journal ?
- Est-ce que ma famille et mes amis l'approuveraient ?

Les réponses devraient être « oui » à toutes ces questions. Si la réponse est « non » à l'une de ces questions, ne le faites pas. Si vous avez toujours des doutes, demandez conseil. Vous pouvez parler à votre manager, au Responsable des Ressources Humaines ou à votre contact chez Agaris en tant que partenaire commercial. Dans ce Code, « Agaris » ou « l'entreprise » fait référence au groupe Agaris NV et à l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, ensemble appelées le « Groupe ».

### Qu'attend-on des managers ?

Tous les managers d'Agaris doivent servir de modèles et promouvoir une culture d'éthique et de conformité au sein de leur domaine de responsabilité.

Cela inclut de s'assurer que les employés supervisés comprennent leurs responsabilités en vertu du Code de conduite, tant dans l'esprit que dans la lettre. Les managers doivent créer un environnement de travail positif dans lequel les employés sont encouragés et se sentent à l'aise de s'exprimer et de demander de l'aide. Lorsque les managers reçoivent des signalements d'une situation non éthique ou potentiellement dommageable pour la réputation d'Agaris, ils doivent en informer immédiatement le Responsable des Ressources Humaines.

## Signalement des violations

Si vous avez des raisons de croire qu'un employé d'Agaris ou une personne travaillant pour le compte d'Agaris a engagé une conduite éthique ou légale incorrecte, vous êtes tenu de signaler l'incident rapidement. Vous avez les options suivantes pour signaler vos préoccupations :

- Votre Directeur Général ou Directeur Gérant local ;
- Votre manager ou superviseur direct ;
- Votre responsable RH local ;
- Tout autre canal prévu par la Politique de Signalement d'Agaris.

## Non-représailles et confidentialité

Agaris apprécie l'aide des employés qui identifient des problèmes potentiels que nous devons traiter. Agaris entreprendra toutes les mesures possibles pour garantir que les signalements soient tenus confidentiels, y compris l'identité du rapporteur. Agaris ne tolère aucun type de représailles contre les employés qui, de bonne foi, signalent des violations ou des conduites illégales. Agaris prend au sérieux les accusations de représailles. Les allégations de représailles sont examinées et des mesures appropriées sont prises.

## Assurer la sécurité et la qualité

Nous avons tous une responsabilité fondamentale pour garantir que les clients puissent faire confiance à la sécurité et à la qualité de nos produits. Nous respectons les lois et normes pertinentes en matière de sécurité alimentaire et suivons les réglementations d'hygiène et de sécurité dans nos usines et lieux de travail. Nous prenons des mesures pour corriger immédiatement ou signaler à un responsable toute menace pour la sécurité ou la qualité des produits.

## Favoriser un environnement de travail positif

Agaris s'engage à favoriser un environnement de travail positif, diversifié et engageant, basé sur l'ouverture et le respect mutuel. Tous les employés se traitent mutuellement avec dignité et respect. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de comportement discriminatoire sur notre lieu de travail. Agaris respecte et adhère aux réglementations pertinentes en matière de travail, de santé et de sécurité.

## Valorisation de la diversité

La diversité des employés d'Agaris est un atout considérable, et chaque employé est un contributeur clé à notre succès. Nous sommes fermement engagés à offrir des opportunités égales dans tous les aspects de l'emploi et accueillons les différences en matière de race, de genre, de langue, d'éducation, etc. La diversité est la base de la créativité et de l'innovation.

## Discrimination et harcèlement

Agaris promeut un environnement exempt de harcèlement. Nous ne tolérons aucun comportement qui interfère de manière inappropriée ou déraisonnable avec les performances au travail, diminue la dignité de toute personne ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Cela inclut la discrimination ou le harcèlement fondé sur la race,

la couleur, la religion, le genre, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le statut matrimonial ou le handicap.

## Pratiques équitables en matière d'emploi

Agaris suit les lois et réglementations applicables régissant les pratiques équitables en matière d'emploi, par exemple celles liées à la rémunération, aux avantages sociaux, au travail des enfants, au travail forcé et à la liberté d'association, dans tous les pays où nous opérons. En principe, nous ne devons tolérer aucune forme de traitement inacceptable des travailleurs dans l'une des opérations ou installations d'Agaris.

## Santé et sécurité

Agaris valorise ses employés comme son actif le plus important et s'engage à fournir à tous les employés un environnement de travail sûr et sain. Chaque employé a la responsabilité de respecter cet engagement en suivant toutes les procédures de santé et de sécurité et en maintenant un lieu de travail sûr et sain. Nous devons tous mener nos activités sans l'influence de substances susceptibles d'altérer notre travail. Tous les accidents de travail, équipements dangereux, pratiques dangereuses et conditions sur le lieu de travail doivent être signalés au responsable local des ressources humaines ou de la santé et sécurité. Cela inclut l'alcool, les drogues illégales, les substances contrôlées et, dans certains cas, les médicaments prescrits.

## Éviter les conflits d'intérêts

Dans nos activités quotidiennes, nous travaillons avec des fournisseurs, des clients et d'autres parties qui collaborent avec Agaris. Il est important que chaque décision soit prise avec objectivité et repose sur les besoins de l'entreprise, et non sur des intérêts personnels ou des relations individuelles.

## Emplois externes

It is acceptable to Agaris that its employees take on outside positions as long as those positions do not interfere with the employee's responsibilities at Agaris. Outside work must not involve an Agaris competitor nor should it involve the use of Agaris' equipment or proprietary information such as computers, software, customer information and others. All outside employment must be disclosed to your local general manager or managing director.

## Relations familiales et personnelles

Un employé d'Agaris ne doit pas embaucher ou entretenir une relation hiérarchique directe avec un membre de sa famille ou une relation personnelle proche au sein d'Agaris, sauf autorisation préalable accordée par le directeur de division ou du cluster. Le succès d'Agaris repose sur ses partenaires et sous-traitants. Pour cette raison, il est essentiel que le choix de ces partenaires repose sur des critères objectifs, notamment l'intégrité, la qualité et la performance, et non sur des intérêts personnels. Par conséquent, si un membre de la famille ou une relation personnelle proche travaille pour une tierce partie collaborant avec Agaris (un sous-traitant, par exemple), cette information doit être communiquée au directeur général ou directeur de division local.

## Mener nos activités avec intégrité

Notre succès continu repose sur une concurrence vigoureuse. Cependant, nous agissons toujours de manière honnête, équitable et en totale conformité avec la loi. Les relations commerciales fondées sur la confiance et les avantages mutuels sont essentielles à notre réussite, et nous nous efforçons de développer nos activités en comprenant les besoins de nos clients, contractants, fournisseurs et partenaires de coentreprise. Si des pratiques locales semblent entrer en conflit avec les standards de conduite d'Agaris, vous devez contacter le Département Juridique de l'entreprise pour obtenir des conseils avant d'agir.

## Anti-corruption et lutte contre la corruption

### Lutte contre la corruption

La corruption nuit non seulement à notre Groupe mais aussi aux communautés où nous exerçons nos activités. Les gouvernements prennent des mesures pour lutter contre la corruption, et de nombreux pays dans lesquels nous opérons disposent de lois spécifiques à ce sujet. C'est pourquoi Agaris a adopté une politique de tolérance zéro envers la corruption, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons. Cela signifie qu'aucun employé d'Agaris ne doit offrir ou promettre un avantage indu à une personne occupant une position de confiance, qu'elle soit dans le secteur public ou privé. Il n'y a aucune exception pour de petits montants ou pour les paiements dits de "facilitation" ou "paiements de complaisance". De plus, les employés d'Agaris ne doivent ni accepter ni solliciter d'avantages indus.

### Corruption indirecte

Les employés d'Agaris ne doivent pas utiliser des tiers pour verser des pots-de-vin ou effectuer des paiements dits de "facilitation" ou "paiements de complaisance". Pour cette raison, nous devons nous assurer que nos partenaires connaissent et s'engagent à respecter les politiques d'Agaris en matière de lutte contre la corruption, et que les procédures de diligence raisonnable pour la sélection des tiers sont strictement suivies.

### Cadeaux, divertissements et faveurs

Les cadeaux et divertissements sont des courtoisies d'affaires courantes et socialement acceptées dans de nombreuses cultures ; dans certains cas, ils constituent même un moyen important de créer de la bonne volonté et d'établir la confiance dans les relations commerciales. Nous devons veiller à ce que nos pratiques en matière de cadeaux et divertissements d'affaires soient raisonnables et conformes aux politiques d'Agaris ainsi qu'aux lois et réglementations locales applicables. Nous devons toujours nous assurer que les courtoisies d'affaires ne sont jamais offertes ou reçues dans le but d'obtenir ou de donner un avantage indu, qu'elles soient d'une valeur modérée, toujours en nature, et qu'elles soient offertes ou reçues de manière occasionnelle.

### Dons caritatifs et parrainages

Agaris soutient certains dons caritatifs pour contribuer aux communautés et soutenir des causes dignes d'intérêt. De plus, Agaris soutient certains parrainages corporatifs afin de promouvoir sa présence dans la communauté des affaires. Malheureusement, même les dons et parrainages légitimes peuvent, dans certaines circonstances, être considérés comme de la corruption. Par conséquent, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre directeur de division ou du cluster avant de procéder à des dons ou parrainages susceptibles de donner l'apparence de corruption.

### Contributions politiques

Agaris ne fait aucune contribution politique, sous quelque forme que ce soit, dans le monde entier, qu'il s'agisse d'argent ou de biens (par exemple, des dons de propriété ou de services, ou l'achat de billets pour des événements de collecte de fonds). Cependant, Agaris reconnaît le droit de ses employés de participer, en tant qu'individus, au processus politique, à condition qu'ils précisent clairement qu'ils ne représentent pas Agaris dans ce cadre.

## Concurrence et Lutte contre les Monopoles

Agaris respecte strictement ce que l'on appelle les lois sur la "concurrence" dans certains pays et les lois "antitrust" dans d'autres. Ces lois favorisent et protègent une concurrence libre et équitable à travers le monde et interdisent tout comportement anticoncurrentiel, comme la fixation des prix. Aucun employé d'Agaris n'est autorisé à s'engager dans des pratiques telles que la fixation des prix, la manipulation des appels d'offres, le partage de marchés ou de clients, ou des activités anticoncurrentielles similaires illégales. Certaines lois sur la concurrence, telles que celles de l'UE et des États-Unis, peuvent s'appliquer même lorsque les comportements ont lieu en dehors des frontières des pays concernés.

Agaris utilise uniquement des sources disponibles d'expertise, des données sectorielles et d'autres informations publiques pour comprendre les stratégies des entreprises, clients et fournisseurs, les tendances technologiques, les propositions et évolutions réglementaires, ainsi que les actions actuelles et prévues des fournisseurs et concurrents. Agaris collecte ces informations de manière équitable et légale, et jamais par des moyens douteux tels que le vol, l'entrée illégale, la corruption, la dissimulation de son identité ou l'espionnage électronique.

## Restrictions Commerciales – Sanctions

Un certain nombre de pays, l'UE et les Nations Unies imposent, de temps à autre, des restrictions sur les exportations et d'autres transactions avec certains pays, entités et individus. Ces restrictions interdisent à Agaris de mener certaines activités commerciales dans des pays spécifiques et avec des individus ou entités particuliers. Agaris n'entretient pas de relations commerciales avec des entreprises exclues par les gouvernements. Des sanctions sévères, telles que des amendes, la révocation de permis d'exportation et des peines d'emprisonnement, peuvent être appliquées si ces restrictions ne sont pas respectées. Agaris respecte toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation et d'embargo.

## Respect des Contrats

Nous exécutons les accords de bonne foi, nous nous efforçons de respecter toutes les conditions de nos contrats, et nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Nous mettons tout en œuvre pour tenir nos engagements et facturons conformément aux termes contractuels.

## Commerce Illégal

Nous ne participons pas et ne facilitons pas le commerce ou le transport d'objets, de substances, d'informations ou de personnes à travers une frontière internationale en violation des lois ou autres réglementations applicables. Nous signalons immédiatement toute tentative en ce sens dont nous serions informés à notre directeur général local ou directeur de division, ainsi qu'aux autorités compétentes.

## Assurer l'intégrité financière

Agaris s'engage à garantir des enregistrements et des transactions financières honnêtes, précis et réalisés en temps opportun. L'entreprise interdit toute action ou inaction susceptible de dissimuler nos activités financières à nos parties prenantes. Tous les employés d'Agaris doivent respecter notre responsabilité de se conformer aux normes et réglementations pertinentes en matière de comptabilité et de rapports financiers.

## Tenue des registres, rapports financiers, contrôles financiers et divulgations

Pour une entreprise, il est essentiel que les livres, registres, comptes et états financiers d'Agaris soient complets, précis et compréhensibles. Ils doivent être maintenus avec un niveau de détail raisonnable et conformes au système de contrôles internes d'Agaris. Toutes les transactions financières doivent être correctement enregistrées dans les livres appropriés en temps opportun, car des rapports rapides permettent une intervention précoce de la direction. Les fonds, actifs ou transactions non enregistrés ou "hors livres" sont interdits.

## Responsabilité supplémentaire des directeurs et responsables financiers

Les directeurs financiers, les responsables financiers et toute autre personne chargée de l'exactitude des rapports financiers ont une responsabilité supplémentaire : veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place pour garantir des rapports financiers et de gestion véridiques, précis, complets, objectifs, cohérents, réalisés en temps opportun et compréhensibles.

## Frais professionnels et déplacements

Tous les frais professionnels doivent être documentés et enregistrés avec précision dans un délai raisonnable. Si vous n'êtes pas sûr qu'une dépense donnée soit légitime, demandez l'avis de votre supérieur hiérarchique au préalable.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des individus ou des entités tentent de dissimuler des fonds illicites ou de les rendre légitimes en les transférant dans le système financier afin de cacher leur origine criminelle. Il est essentiel que nous connaissons et respectons toutes les lois et réglementations visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Nous devons faire preuve de diligence et de bon jugement lorsqu'il s'agit de transactions inhabituelles avec des clients ou des fournisseurs. Agaris ne tolérera pas, ne facilitera pas et ne soutiendra pas le blanchiment d'argent.

## Protection de la vie privée, de la confidentialité et des autres actifs

Les actifs physiques et la propriété intellectuelle d'Agaris sont essentiels à son succès, et chacun de nous a le devoir de les protéger. Nous devons gérer les documents du Groupe de manière responsable et protéger les informations privées et confidentielles, qu'elles appartiennent à notre Groupe, à un partenaire commercial, à un client ou à un employé.

## Vol et fraude

Agaris applique une politique de tolérance zéro envers le vol, la fraude et tous types de déclarations frauduleuses et de fausses représentations. La fraude est définie comme tout acte ou omission intentionnel visant à tromper autrui, entraînant une perte pour la victime et/ou un gain pour l'auteur. Il est interdit à tous les employés d'Agaris de faire des fausses déclarations intentionnelles sur des faits matériels, connues pour être fausses, incitant autrui à agir et sur lesquelles d'autres se fondent, entraînant ainsi des dommages. La dissimulation ou l'omission volontaire de faits matériels, rendant d'autres déclarations trompeuses, est également considérée comme une fausse représentation.

## Actifs physiques et systèmes de communication

Tous les employés doivent protéger les actifs d'Agaris et garantir leur utilisation efficace. Ces actifs doivent être utilisés exclusivement à des fins légitimes et professionnelles. Les systèmes de communication d'Agaris, tels que les e-mails et internet, doivent être utilisés de manière appropriée et légale. Il est interdit d'accéder à, de télécharger ou de diffuser du contenu illégal, offensant ou susceptible de nuire à la réputation d'Agaris. Les employés doivent également faire preuve de discréption et de diligence lorsqu'ils rédigent des e-mails, afin que leurs communications soient professionnelles et appropriées.

## Informations propriétaires et propriété intellectuelle

Les informations propriétaires et la propriété intellectuelle, telles que les brevets, marques, droits d'auteur, secrets commerciaux, informations commerciales non publiées et confidentielles (bases de données clients, logiciels, stratégies marketing), représentent des actifs d'Agaris.

Les informations propriétaires incluent toutes les informations non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou préjudiciables au Groupe, à ses clients ou fournisseurs, si elles étaient divulguées. L'utilisation, la divulgation ou la distribution non autorisée de ces informations est interdite et peut entraîner des sanctions civiles ou pénales. Les employés doivent respecter la confidentialité des informations propriétaires qui leur sont confiées par Agaris, ses clients ou ses fournisseurs, sauf si une divulgation est autorisée par écrit par le directeur général ou requise par la loi et confirmée par le PDG.

## Conservation des documents

Tous les employés d'Agaris doivent s'assurer que les documents commerciaux sont conservés conformément aux politiques internes et aux réglementations locales, qu'il s'agisse de documents physiques (contrats, fichiers) ou de données électroniques (e-mails).

## Protection des données

Agaris respecte la vie privée de ses employés, partenaires commerciaux et clients. Nous devons traiter les données personnelles de manière responsable et en conformité avec les politiques internes d'Agaris et les lois sur la protection des données applicables. Les employés manipulant des données personnelles doivent agir conformément aux politiques d'Agaris et à la législation en vigueur, collecter, utiliser et traiter ces informations uniquement à des fins commerciales légitimes, limiter l'accès à ceux qui en ont besoin pour des raisons professionnelles légitimes, et prendre des précautions pour éviter toute divulgation non autorisée.

## Respect de l'environnement

Agaris s'engage à minimiser les impacts environnementaux de ses activités et à se conformer aux lois et réglementations sur la protection de l'environnement dans tous les pays où elle opère. Nous surveillons continuellement nos activités pour améliorer notre empreinte environnementale. Cet engagement, ainsi que le respect des règles associées, est attendu de tous nos employés. Agaris a élaboré une stratégie complète de durabilité, alignée sur la Directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), visant à réduire notre impact environnemental négatif tout en augmentant nos contributions positives à l'environnement. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre des actions mesurables pour atteindre nos objectifs de durabilité dans les domaines environnementaux. Nous attendons de nos employés et partenaires commerciaux qu'ils soutiennent nos efforts pour atteindre ces objectifs.

## Respect des droits de l'homme

Nous reconnaissons l'importance des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous nous efforçons de comprendre et de respecter ces principes dans nos opérations commerciales et nos relations. Nous visons à intégrer progressivement ces normes dans nos pratiques au fil du temps.

## Politique de sanctions

Agaris attend de ses employés et de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ce code de conduite. Si des violations sont constatées, l'employé concerné sera entendu et des sanctions pourront être appliquées, allant d'un avertissement au licenciement immédiat.

Agaris attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent également ce code de conduite.

Si des manquements sont établis, Agaris entamera un dialogue avec la partie concernée.

Agaris attend de cette partie qu'elle rectifie la situation. Si cela ne se produit pas dans un délai raisonnable, la coopération avec cette partie sera résiliée.